

Monsieur le commissaire enquêteur
Préfecture des Côtes-d'Armor
Direction des relations avec les collectivités
territoriales
Bureau du développement durable
1 place du Général de Gaulle
B.P. 2370
22023 – Saint-Brieuc cedex

Plédéliac le 14 février 2024

Objet : Contribution à la consultation publique concernant le dossier de réexamen IED
et la demande de dérogation présentés par Kerval / UVE de Planguenoual

Monsieur,

- Il me semble qu'il serait pertinent d'avoir une actualisation des mesures 2024 d'émissions de NOx avant toute prise de risque sanitaire avant la validation de cette dérogation. Les derniers relevés de mesures datant de 2021 ne sont pas significatifs. L'envergure des politiques publiques n'a pas permis de réduire significativement la part des matières organiques compostage dans les OMR contrairement aux orientations fixées par loi AGECE du 10 février 2020 sur l'ensemble du territoire. Cela aurait permis une nette réduction des émissions de CO2 et de NOx et peut-être ne pas avoir recours à une demande de dérogation.
- La demande de dérogation se réfugie derrière une émission de CO2 supplémentaire qu'entraînerait la mise en place de la technique disponible la moins coûteuse (Réduction non catalytique (SNCR)) permettant une réduction significative des NOx. Il serait opportun d'avoir une évaluation de ces émissions de CO2 induite par la mise en place de cette technique. Nous n'avons pas d'éléments concrets permettant de justifier une nouvelle demande de dérogation qui porterait dommage à l'environnement et à la santé publique.
- Kerval lors de la concertation publique concernant les émissions de GES n'avait pas, contrairement à ce qu'exige la loi, présenté de bilan carbone de son projet. Ils avaient alors presque rit au nez des intervenants en minimisant l'impact du futur agrandissement du projet d'incinération (presque doublement de la capacité) sur les émissions, sans même en avoir fait le bilan. Il serait prudent de mettre en place les meilleures techniques disponibles de réduction de NOx car le futur projet n'a pas prouvé son efficacité pour s'aligner sur les exigences de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) d'autant plus qu'aucune solution crédible n'a été proposée à ce jour pour l'usage de la chaleur fatale.
- Avant 2014 et la création de Kerval tel qu'il est actuellement, les actions de sensibilisation et de prévention étaient gérées par le syndicat et avaient portées leurs fruits. Or depuis que ce sont les EPCI qui ont la responsabilité de la sensibilisation, il ne se passe plus grand chose car chacun fait ce qu'il veut sur son territoire d'où la difficulté de réduire la part de déchets ultimes, dans la mesure où toutes les filières de recyclage ne sont pas encore déployées. Le fractionnement des entités (kerval, 5 EPCI + une nouvelle DSP) ne permet pas d'aligner les politiques locales sur les objectifs nationaux et européens concernant notamment le respect des dispositions réglementaires de la hiérarchie des modes de traitement. Ainsi, il apparaît plus pertinent de rénover l'installation actuelle (option économiquement moins coûteuse) en respectant la mise en place de toutes les MTD.

Ensuite, il faut mettre l'ensemble des parties prenantes autour de la table (sans oublier les citoyens représentés par leurs tissu associatif) afin de donner du temps à la production d'un plan de gestion des déchets en cohérence avec les nouveaux enjeux. Les trajectoires tracées par les politiques nationales et européennes peuvent et doivent être utilisées à cette fin. Objectifs d'autant plus simples à mettre en œuvre qu'il est bien moins coûteux pour l'ensemble des contribuables que le projet du futur incinérateur mis actuellement sur la table sans réelle concertation avec la population. Les citoyens et les associations sont depuis le jour de la première réunion publique à Planguenoual dans l'attente de la construction d'un dialogue afin d'œuvrer et participer à l'élaboration d'un plan de gestion des déchets et œuvrer pour l'intérêt général. Maintes fois réclamé, aucun n'échange n'a pu avoir lieu contrairement aux multinationales qui n'ont pas comme première préoccupation l'intérêt général et obtiennent sans difficulté l'attention de Kerval qui se plie à leurs exigences (prix, volumes, vide de four...) comme nous avons le relever dans les différents comptes rendus présentant une surenchère systématique des prix et des volumes à traiter depuis le rapport de la cours des comptes de 2020.

En conséquence, il me semble inopportun de surseoir à cette demande de dérogation et bien au contraire de demander à mettre au norme cette usine afin d'assurer autant que faire se peut la sécurité sanitaire des habitants à proximité de l'incinérateur de Planguenoual.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations respectueuses.